

Partenaires

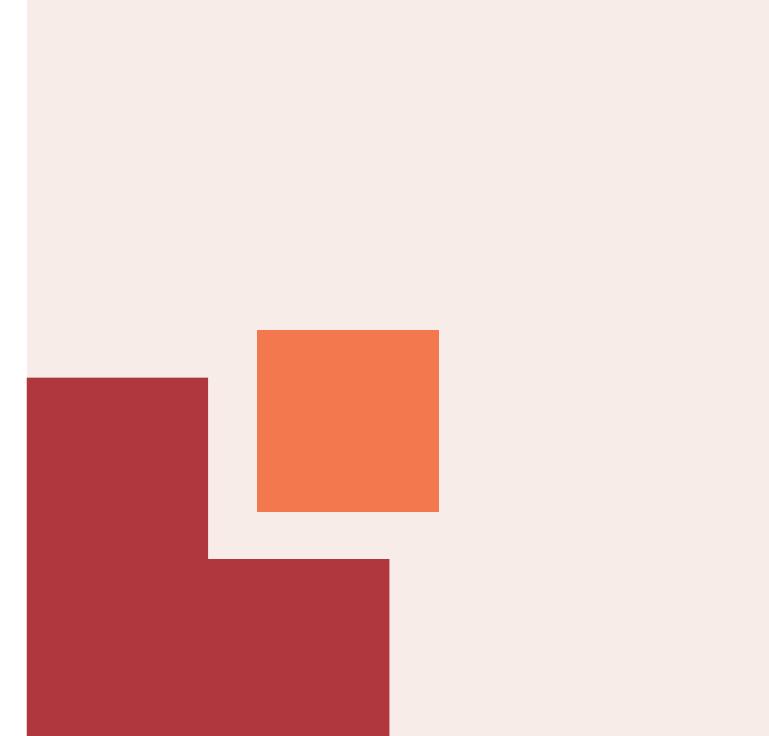


Com'Publics
Communication Institutionnelle et lobbying

Un Club de Com'Publics
10 rue de Sèze - 75009 Paris

Directeur de la publication : Marc TEYSSIER d'ORFEUIL • Rédacteur en chef : Edouard de HENNEZEL
Conception, rédaction, réalisation : Marie-Ange BADIN, Charlotte TEYSSIER d'ORFEUIL, Constance BERNARD,
Edouard de HENNEZEL, Nicolas NYATANGANA

Contact : Charlotte TEYSSIER d'ORFEUIL • Tel : 01 44 18 14 56 • charlotte.to@compublics.com



CLUB
AUTONOMIE & DÉPENDANCE
Bien vieillir ensemble

**FAIRE DU VIEILLISSEMENT UNE CAUSE MAJEURE
DE PRÉOCCUPATION DU PROCHAIN QUINQUENNAT**

4 priorités
20 propositions



Dans notre démocratie rythmée par le quinquennat, rien n'est et ne doit être considéré comme écrit d'avance. Nous devons travailler en permanence main dans la main avec les pouvoirs publics afin d'avancer ensemble vers des politiques publiques efficaces.

Qu'est ce qu'une bonne décision politique ? C'est une décision éclairée, tenant compte des réalités rencontrées par les professionnels sur le terrain, de leurs intérêts, et prise en toutes connaissances de cause. Oui, il y a un lien très étroit entre l'économie et la décision législative. De toute interdiction ou de toute obligation dépendent les pans entiers d'une nouvelle économie.

Com'Publics s'engage à travailler activement avec les décideurs publics de demain et plus que jamais, des passerelles seront nécessaires pour renforcer le dialogue entre le public et le privé. Com'Publics s'y emploie depuis 23 ans grâce à ses clubs, qui fonctionnent comme des think and do tank, officiellement reconnus par les pouvoirs publics.

C'est dans cette perspective que j'ai lancé en 2013 avec mon agence Com'Publics, en collaboration avec Edouard de Hennezel, le « Club Autonomie & Dépendance, bien vieillir ensemble ». Ce Club a pour vocation de créer une dynamique de dialogue constructif entre les responsables politiques et les acteurs de la silver économie, afin de promouvoir le développement économique et social du « Bien vieillir » en France.

L'une des priorités des Com'Publicains pour 2017-2022, est de **faire du vieillissement une cause majeure du prochain quinquennat**.

En effet, l'adaptation de la société au vieillissement (cf loi ASV votée à l'unanimité en 2015) est pour moi l'un des enjeux primordiaux que notre pays va avoir à traverser dans les années à venir au vue de la transition démographique que nous vivons : le nombre de personnes en situation de dépendance va augmenter, c'est inéluctable.

Je suis intimement persuadé qu'ensemble, en maintenant un dialogue permanent public-privé, nous pouvons trouver des solutions pour répondre à cet enjeu sociétal majeur tout en saisissant l'opportunité économique de la silver économie.

Marc Teyssier d'Orfeuil,
Directeur général de Com'Publics



La France vieillit. La bascule démographique a eu lieu en 2015 où les plus de 60 ans représentaient 20,8 % de la population et les juniors (0 à 20 ans) 20,2 %. La France compte aujourd’hui 16 millions de retraités. En 2060, c'est 1 français sur 3 qui aura plus de 60 ans, le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans aura doublé et celui des plus de 85 ans aura quadruplé !

Mais, on ne le dira jamais assez : vieillir est une chance. Et vieillir sans incapacité en est une autre.

Face à cette révolution démographique, notre société doit s’adapter. La transition démographique est encore le « trou de la pensée politique » comme l'a si souvent répété Michèle Delaunay, ancienne ministre déléguée aux personnes âgées du gouvernement Ayrault, malgré l’élaboration d'une belle loi – celle de l'adaptation de la société au vieillissement – adoptée à l'unanimité en décembre 2015. Cette loi a un mérite incontestable, celui d'avoir changé le prisme par lequel les enjeux du vieillissement étaient habituellement envisagés. Non, le vieillissement n'est pas uniquement synonyme de charge ou de coût pour la société. Il représente aussi une formidable opportunité économique et sociale. Mais cette loi a deux défauts. Elle n'est pas financée ou si peu, et elle n'est pas connue, si bien que les enjeux qu'elle traite ne le sont pas davantage.

« **Mieux vieillir ensemble** », c'est avant tout réaliser que, désormais, certains passeront plus de temps à la retraite que dans la vie active. C'est intégrer le fait que les séniors sont de plus en plus nombreux (16 millions aujourd’hui, plus de 20 millions demain) et qu'ils ont des attentes fortes, en rupture avec celle des générations précédentes. Ils veulent rester « acteurs de leur vie », vieillir en bonne santé et être utiles. Mais c'est aussi envisager que la cohésion sociale peut être un enjeu de cette révolution démographique dans un pays où l'on finance la protection sociale par les salaires et où il y a de moins en moins de salariés.

« **Mieux vieillir ensemble** », c'est permettre au plus grand nombre de vivre plus longtemps en restant autonome, seul ou avec l'aide de ses proches, ou avec l'aide d'innovations technologiques, et d'être mieux accompagnés à domicile ou en établissement. C'est faire de la « silver économie » une économie créatrice de richesses, d'emplois et de lien social.

« **Mieux vieillir ensemble** », c'est aussi mieux soutenir les « proches aidants », soit 9 millions de personnes dont la moitié est en activité professionnelle, qui aident quotidiennement un proche rendu dépendant du fait de l'âge, de la maladie ou du handicap.

« **Mieux vieillir ensemble** », c'est enfin, et avant tout, prendre les mesures nécessaires au financement de l'accompagnement des 2,3 millions de nos concitoyens qui seront en situation de perte d'autonomie d'ici 2060, contre 1,2 aujourd’hui, et lutter contre les discriminations liées à l'âge (âgisme) dans un pays où le nombre de centenaires va exploser.

En vue des prochaines élections, le Club Autonomie & Dépendance a déterminé 4 priorités assorties de 20 propositions qui seront portées auprès des candidats à la présidentielle et de l'ensemble des décideurs publics :

Priorité n°1 : Mieux financer l'aide à l'autonomie

Priorité n°2 : Miser sur la prévention et l'innovation au service des séniors

Priorité n°3 : Permettre aux EHPAD d'innover dans la prise en charge gériatrique

Priorité n°4 : Favoriser la prise en charge des aidants en activité professionnelle

Edouard de Hennezel,
Délégué général du Club Autonomie & Dépendance
Président ALTEUS Conseil



CLUB
**AUTONOMIE &
DÉPENDANCE**
Bien vieillir ensemble

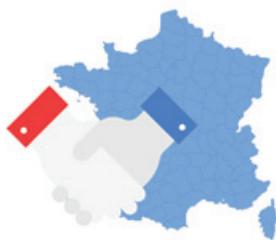
Créé en octobre 2013, le Club Autonomie et Dépendance, bien vieillir ensemble est un Club de l'agence Com'Publics. Il a pour objectif de créer une dynamique de dialogue constructif entre les responsables politiques et les acteurs économiques, afin de promouvoir le développement économique et social du « Bien Vieillir » en France.

Parce que l'adaptation de la société au vieillissement de la population est devenue socialement nécessaire et qu'elle est économiquement porteuse, ce Club a vocation à maintenir le débat et à être force de propositions sur ce sujet, de manière permanente au plus haut niveau, avant, pendant et après les décisions politiques.

NOS ADHÉRENTS



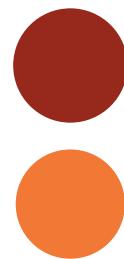
71 Communes



13 Conseil Régionaux
et Départementaux



85 Parlementaires



SOMMAIRE

Priorité 1 : Page 8

Mieux financer l'aide à l'autonomie

Priorité 2 : Page 10

Miser sur la prévention autonomie et l'innovation
au service des séniors

Priorité 3 : Page 14

Permettre aux EHPAD d'innover
dans la prise en charge gériatrique

Priorité 4 : Page 16

Favoriser la prise en charge des aidants
en activité professionnelle

Synthèse des propositions : Page 18 -19

PRIORITÉ 1

Mieux financer l'aide à l'autonomie

Une solution soutenable dans le temps pour les finances publiques comme pour les familles doit être trouvée. Selon le baromètre autonomie (Ocirp 2017), 67% des personnes interrogées estiment que le prochain Président de la République devra mettre en place une réforme pour financer durablement le risque de perte d'autonomie.

Bien que l'allocation personnalisée pour l'autonomie (APA) – aide financière à destination des personnes âgées en perte d'autonomie - ait été récemment revalorisée pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées fragilisées, le système actuel de financement de l'aide à l'autonomie, qui relève aujourd'hui en grande partie de la solidarité nationale, ne répond en effet plus aux enjeux ni aux besoins : en 2040, le nombre de personnes en perte d'autonomie aura franchi la barre des 2 millions ! Et d'ici 2060, les dépenses des familles liées à la perte d'autonomie auront doublé et représenteront alors 0,81 point de PIB (DREES, oct. 2016).

Depuis plus de 10 ans, l'épineuse question du « reste à charge » des résidents et de leurs familles est régulièrement posée, mais jamais traitée. Le montant moyen du reste à charge pour les résidents en établissement est actuellement estimé à environ 1500 euros par mois pour un EHPAD public et 2600 euros par mois pour un EHPAD privé lucratif. Or, le montant moyen des pensions de retraite est de 1320 euros ! (1000 pour les femmes). Quant au coût du maintien à domicile, il est estimé à 1800 € par mois, avec un reste à charge d'environ 1000 € (après déduction APA).

L'enjeu est de permettre aux âgés des classes moyennes (les plus pauvres bénéficient de l'Aide Sociale à l'Hébergement) d'avoir accès aux maisons de retraite médicalisées lorsque le besoin s'en fait sentir. Sans cela, elles seront de plus en plus nombreuses à rester à domicile dans des conditions souvent précaires et épisantes pour leurs proches aidant(e)s. L'enjeu est aussi de garantir la liberté de choix entre le domicile et l'établissement.



LES PROPOSITIONS

1 CRÉER UNE «PRESTATION AUTONOMIE»



Créer une « prestation autonomie » financée par une journée de solidarité supplémentaire ou par une taxe sur les successions (cf. proposition du CESE en 2011). Cette prestation autonomie serait destinée, d'une part, à diminuer le reste à charge des personnes âgées en perte d'autonomie (en établissements et à domicile), et d'autre part, à augmenter le nombre de professionnels accompagnant les personnes âgées à domicile et en établissement.

2 FAVORISER LE RECOURS À L'ASSURANCE PRIVÉE COMPLÉMENTAIRE

Favoriser par des incitations fiscales le recours à l'assurance privée complémentaire en garantissant une offre assurantelle « autonomie » qui soit lisible, qualitative et accessible à tous grâce à la mise en place de contrats labellisés par l'Etat.



3 FAVORISER LA SOLVABILISATION DES RETRAITÉS

Créer un véhicule d'investissement de type SCPI de démembrement Viager, défiscalisé pour les investisseurs en activité (leur épargne constituant leur propre retraite pour demain..) au titre de la solidarité des générations. Il s'agit d'inciter fiscalement l'investissement en faveur de la solvabilisation des retraités, lesquels sont propriétaires à 75%, mais manquent de trésorerie, et par voie de conséquence, favoriser une capacité de relance de l'économie par la silver économie, l'adaptation des logements, les aides aux générations plus jeunes (donations).... Le marché du démembrement permettrait de liquéfier le patrimoine des plus de 65 ans (5 Mds en valeur immobilière) et pourrait représenter plus de 2,5 Mds par an réinvestis en nouveaux produits et services.



4 FACILITER L'ACCÉSSION À LA PROPRIÉTÉ

À côté des aides à la pierre classiques, définir un mécanisme d'accès à la propriété pour les primo-accédants et les classes moyennes entrant pleinement dans une forme « d'aide sociale de préfinancement du vieillissement ». Le financement de l'aide à l'autonomie passe par l'augmentation du nombre de propriétaires. En effet, le reste à vivre est de 15% supérieur à celui des locataires. Par ailleurs, seuls les propriétaires peuvent bénéficier du viager.

PRIORITÉ 2

Miser sur la prévention autonomie et l'innovation au service des séniors

Bien se nourrir, bouger, se faire plaisir et évoluer dans un environnement adapté, sont les facteurs déterminants d'un vieillissement en bonne santé et sans incapacité. C'est aussi une voie royale pour faire faire des économies substantielles à l'Assurance maladie, tout en créant du lien social. Mais pour promouvoir la prévention et l'innovation en faveur de l'inclusion et de l'autonomie des séniors dans notre société, encore faut-il une volonté politique forte et durable, fondée sur la conviction qu'il s'agit bien d'une opportunité économique et sociale.

Le soutien au domicile de qualité est lié à la présence des aidants familiaux - à condition qu'ils ne s'épuisent pas -, au développement de l'aide professionnelle à domicile, mais aussi à l'utilisation d'objets connectés, à l'adaptation des logements et de l'urbanisme. Les conditions de ce maintien à domicile viennent d'être améliorées par les pouvoirs publics au travers de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (adaptation de 80000 logements, aide financière NTIC). En France, le secteur des services à la personne devrait créer près de 300 000 emplois d'ici 2020, selon la Dares.

Toutefois, si la majorité des Français souhaitent « vieillir à domicile », l'adaptation des logements n'est pas toujours réalisable (contraintes techniques, coût) ni souhaitée par les personnes âgées elles-mêmes qui peuvent préférer avoir recours à des formules d'habitat associant des services et une forte sociabilité concourant au maintien de l'autonomie, situés à proximité des centres ville pour favoriser le lien avec l'extérieur.

Les acteurs de l'avancée en âge se sont donc adaptés à ces besoins. C'est ainsi que depuis une dizaine d'années, un nouveau secteur a émergé en France avec la création de près de 500 résidences séniors dites de « nouvelle génération ». Ces résidences permettent à des personnes âgées, voire très âgées, mais qui ne sont pas en perte totale d'autonomie, d'avoir un lieu de vie avec des espaces d'accueil, de services, d'animation, de restauration, d'accompagnement.... Ce modèle est en pleine expansion et continuera de l'être avec l'arrivée des boomers. Il contribue à prévenir la perte d'autonomie, l'isolement social chez les personnes âgées. Il est aussi une solution viable en terme de répit des aidants. La loi d'adaptation de la société au vieillissement a reconnu ce modèle qui reste encore méconnu du grand public et des pouvoirs publics. Pourtant, il constitue un véritable « service sociétal » face à la problématique de vieillissement. En outre, il est accessible à toutes les classes sociales de retraités grâce à la mutualisation des services non individualisables, et pourrait l'être davantage encore si la législation concernant les logements habilités à l'aide sociale pouvait évoluer.

De la même manière, les établissements thermaux ont développé depuis une dizaine d'années leur compétence vers la prévention, l'éducation thérapeutique, et le dépistage de la fragilité. Leur intervention tend ainsi à améliorer la qualité de vie, à prévenir la perte d'autonomie, ainsi qu'à réduire les phases de crise et le recours à l'hospitalisation.

Prévenir le syndrome de fragilité et donc diminuer le nombre ou la durée des hospitalisations, c'est aussi, et avant tout, lutter contre la dénutrition, un fléau sous estimé qui touche près de 2 millions de français. Chez les personnes âgées la dénutrition touche 10% des plus de 80 ans vivant en couple à domicile et 23% des plus de 70 ans vivant seuls. Contrairement aux idées reçues, les besoins nutritionnels des personnes âgées ne sont pas diminués, au contraire. Et oui, trop de médicaments tuent le goût et trop de normes tuent le plaisir ! « *Si les âgés mangent moins, c'est souvent parce qu'ils n'ont pas la possibilité de manger mieux* » nous dit Monique Ferry, gériatre et nutritionniste, chercheur à l'INSERM.

Mais bien se nourrir implique aussi une bonne santé buccodentaire. Or, des centaines de milliers de personnes âgées en perte d'autonomie sont aujourd'hui exclus de ces soins pour des raisons pratiques, souvent parce qu'elles vivent dans des déserts médicaux et que le transport n'est pas remboursé.

Enfin, il est nécessaire d'encourager fortement l'innovation et l'entrepreneuriat au sein de la filière « silver économie », capable de redynamiser le tissu économique des territoires. En effet, pour bien vieillir, les seniors – qui assurent désormais plus de la moitié des besoins de consommation en France et dont les revenus sont 30% supérieurs à ceux du reste de la population – ont et auront de nouveaux besoins en termes de produits et services concourant à la prévention ou à l'aide à l'autonomie, aux loisirs, à la culture, etc. Selon le rapport de la Commission innovation 2030 présidée par Anne Lauvergeon, cette filière est l'une des sept filières industrielles d'avenir pour la France. Et selon le rapport Pisani-Ferry (2014), elle pourrait générer 0,25 point de croissance par an. En Europe, ce marché devrait atteindre 120 milliards d'euros en 2020.



LES PROPOSITIONS

1 FAVORISER L'ENTREPRENEURIAT ET L'INNOVATION CONCERNANT LES PRODUITS ET SERVICES À DESTINATION DES SÉNIORS

- Renforcer les véhicules financiers (type prêt d'honneur) pour soutenir le développement des jeunes start up de la silver économie ;
- Inciter fiscalement les grandes entreprises à investir durablement dans les jeunes entreprises de la silver économie.

2 ADAPTER LE PARC IMMOBILIER AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Lancer un plan de construction de 10 000 logements en résidences seniors par an (soit 50 000 logements sur le quinquennat), ce qui aura pour effet de doubler la taille du marché pour anticiper l'arrivée des papy-boomers en 2022. Afin de répondre à ce besoin, une incitation est décidée au bénéfice des communes qui pourront déduire, sur le quinquennat, le pourcentage de logements en résidences seniors nouvellement construits de leur quota SRU. En effet, la mixité générationnelle est une composante essentielle de la mixité sociale visée par la loi SRU.

3 ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DES FORMULES NOUVELLES D'HABITAT POUR SÉNIORS

- Simplifier les règles d'urbanisme en prenant en compte la spécificité et l'utilité des résidences services pour seniors (cf. places de parking, places de vélo...) ;
- Assouplir la législation encadrant les ESH (Entreprises Sociales pour l'Habitat) pour leur permettre de participer à un montage de projet de promotion immobilière mixte ;

• Monétariser les actifs immobiliers des seniors pour faciliter le « passage à l'acte » de ceux qui envisagent de quitter leur domicile historique pour rejoindre une résidence services seniors, mais manquent de moyens. La Caisse des dépôts pourrait créer un fonds dédié pour prendre en gestion un mix d'habitats (tendus et diffus) et permettre aux seniors de valoriser leur patrimoine et générer une rente qui paierait pour partie leur nouvel habitat. Cela libérerait en outre des logements qui ne sont plus adaptés aux personnes âgées, mais le sont pour des familles.



4 FAVORISER LA MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE DES SENIORS

Accorder à toute personne âgée de 75 ans ou plus, mettant en location son logement pour emménager dans un logement adapté, un abattement de 50% sur la taxe foncière dont elle est redevable en tant que propriétaire bailleur. Cet abattement est intégralement compensé par l'Etat auprès des collectivités concernées.

5 PRÉSERVER LA MOBILITÉ DES PERSONNES ÂGÉES PAR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

- Promouvoir le concept de la Ville Amie des Aînés auprès de l'ensemble des villes de France ;
- Encourager les villes à éliminer les obstacles à l'activité physique des personnes âgées, par exemple en adaptant la ville à la marche sans danger pour les loisirs (espaces sécurisés), en garantissant un accès facile aux installations et services locaux ;
- Lancer une campagne de communication en faveur du vieillissement actif sur le plan physique.



6 LUTTER CONTRE LA DÉNUTRITION ET LA DÉSHYDRATATION DES PERSONNES ÂGÉES



- Favoriser autant que possible la mise en place de soins dentaires au sein même des EHPAD, de manière à favoriser une politique de prévention et à réduire les coûts de transports sanitaires, à l'origine d'un important renoncement à ces soins ;
- Encourager une bonne hydratation en définissant, dans le PNNS, un repère quantitatif clair de consommation journalière d'eau ;
- Faire de la dénutrition et de la déshydratation la Grande cause nationale du prochain quinquennat ;
- Garantir que tout schéma départemental relatif aux personnes âgées en perte d'autonomie comporte un volet sur la lutte contre la dénutrition ;
- Nourrir correctement 100% des patients malades en consacrant au minimum un tiers du forfait hôtelier des établissements hospitaliers à l'achat de denrées alimentaires utilisées pour l'élaboration de repas ;
- Repérer et prendre en charge 100% des patients dénutris de l'hôpital jusqu'à leur domicile.

PRIORITÉ 3

Permettre aux EHPAD d'innover dans la prise en charge gériatrique



A côté du nécessaire décloisonnement des secteurs médico-social et sanitaire pour une meilleure coordination des parcours des personnes âgées, apparaît l'urgence de permettre aux EHPAD d'innover pour améliorer la qualité de la prise en charge des résidents qu'ils accompagnent.

En effet, nombre de personnes âgées entrent plus tard en EHPAD, quand le maintien à domicile n'est plus possible, c'est-à-dire lorsqu'elles sont très âgées, avec un degré de perte d'autonomie élevé et des pathologies chroniques nombreuses (la quasi-totalité des résidents cumulent 6 pathologies). Selon la Drees, l'âge moyen

d'entrée en maison de retraite était de 85 ans en 2011, et la CNSA estime à +22% la hausse de charge de soins en EHPAD entre 2008 et 2012. Cette tendance devrait encore s'accentuer avec l'arrivée des boomers, le développement de la politique de maintien à domicile et celui des formules nouvelles d'habitats pour seniors.

Face à cette réalité, les gestionnaires de ces établissements doivent aujourd'hui relever le défi de gérer des lieux de vie dans un contexte où – précisément – la profession médicale se raréfie (en 2020, le nombre de généralistes devrait se situer autour de 86 000 contre près de 90 000 en 2014) et où les déserts médicaux prospèrent, générant ainsi une augmentation importante des coûts d'hospitalisation et de transport (27% des résidents des EHPAD passent chaque année aux urgences sans hospitalisation !).

La prévention santé passe d'un point de vue médical par des actions d'éducation thérapeutique, de prévention nutritionnelle (surtout chez le sujet âgé où le risque de dénutrition est majeur), la place des thérapeutiques non médicamenteuses à mettre en lien avec les bonnes pratiques gériatriques, l'analyse de la iatrogénie médicamenteuse etc. Mais pour cela il faut des gériatres...

Dans ce contexte, comment permettre aux EHPAD de remplir au mieux leur mission dans les prochaines années, c'est-à-dire d'être en mesure d'accueillir des personnes âgées plus nombreuses (le nombre de résidents en EHPAD devrait augmenter de 375 000 personnes d'ici 2040, selon l'Insee), beaucoup plus fragiles, et qui auront besoin davantage de soins et d'accompagnement de qualité ?

Outre l'amélioration de la prise en charge gériatrique, les propositions d'innovations formulées ci-dessous ont le mérite - parce qu'elles misent essentiellement sur la prévention - de participer à la réduction du nombre d'hospitalisations évitables, extrêmement coûteuses pour la collectivité.

LES PROPOSITIONS

1 DÉLÉGUER LES TÂCHES ENTRE PROFESSIONNELS

Permettre la délégation de tâches entre professionnels, avec notamment :

- la délivrance de médicaments par l'IDE ;
- le bilan dentaire par les assistants dentaires dans les EHPAD et à domicile.

2 DÉVELOPPER DES PÔLES DE SANTÉ GÉRIATRIQUE

Ouvrir la possibilité aux groupes gestionnaires d'EHPAD de développer des pôles de santé gériatrique qui interviendraient par missions sur les établissements de leur groupe in vivo ou par le développement des nouveaux moyens technologiques de télémédecine. Cela sous entend donc qu'il faudrait pouvoir faire évoluer la répartition budgétaire entre tous les départements et officialiser la possibilité de budgétier des postes au siège de groupes au bénéfice d'une mutualisation des postes et d'investissement en matériel technologiques novateurs.

3 PERMETTRE AUX MÉDECINS COORDONNATEURS DE PRESCRIRE

Permettre aux médecins coordonnateurs et aux médecins de ces pôles de santé gériatriques d'être prescripteurs pour améliorer davantage la prise en charge médicale et donc un grand nombre d'actions de prévention.

4 FAVORISER LES TRAITEMENTS NON MÉDICAMENTEUX

Favoriser les traitements non médicamenteux en redistribuant aux gestionnaires d'EHPAD une partie des économies générées par une gestion rigoureuse des médicaments afin de financer le besoin supplémentaire de personnel (ergothérapeute, aide sportif...) et de matériel.

5 DÉVELOPPER LA TÉLÉMÉDECINE

Favoriser le développement de la télémédecine / téléconsultation et de la rémunération des consultations.



6 OUVRIR LES EHPAD SUR L'EXTÉRIEUR

Encourager l'ouverture des EHPAD sur l'extérieur pour permettre aux personnes âgées à domicile de venir pratiquer des exercices physiques, activités sociales, de loisirs, cognitives, de dépistage (nutritionnel, dépressions...) etc.

7 FACILITER L'ACCUEIL DE JOUR OU TEMPORAIRE

Faciliter l'accueil de jour ou temporaire permettant par la suite de revenir régulièrement soit pour la participation aux activités/animations, soit pour le répit des aidants

PRIORITÉ 4

Favoriser la prise en charge des aidants en activité professionnelle

L'action quotidienne des 8,5 millions d'aidants familiaux en France est un facteur déterminant de la cohésion sociale : ils aident quotidiennement un proche rendu dépendant par l'âge, le handicap ou la maladie. Cette aide informelle représenterait 164 milliards d'euros par an. Mais, compte tenu du vieillissement de la population, de la diminution du nombre d'enfants par ménage, de l'augmentation du travail des femmes et du nombre de familles recomposées ou monoparentales, la réalité de cette aide informelle est de plus en plus menacée. En 2016, 1 français sur 2 ne pensait « pas possible » que les personnes en perte d'autonomie soient aidées au quotidien par leur famille. En 2008, ils n'étaient que 1 sur 3, selon le Baromètre Ocirp. Le rôle essentiel des aidants auprès des plus fragiles doit donc être davantage soutenu. L'Etat a joué son rôle avec la loi d'adaptation de la société au vieillissement (décembre 2015) qui a marqué un réel progrès en faveur de la reconnaissance du rôle majeur des proches aidants (congé de proche aidant, droit au répit...). Mais malgré cela, 72% des français restent favorables à un renforcement des droits des aidants (Baromètre Ocirp 2016).

Aussi, à côté de l'Etat, l'Entreprise apparaît de plus en plus clairement comme l'autre lieu de prise en charge des aidants, tant celle-ci relève à la fois de la responsabilité sociétale et de la performance économique des organisations. Près d'1 aidant sur 2 est en activité professionnelle, et on estime que dans 15 ans, les « salariés aidants » représenteront près d'un actif sur quatre ! Les enjeux sont forts : 72% des salariés aidants interrogés considèrent que l'accompagnement de leur proche malade a une incidence négative sur leur concentration et leur efficacité au travail et 90% évoquent « stress, anxiété, fatigue et troubles physiologiques ». Parallèlement, le coût pour les entreprises françaises en termes de moindre productivité, de présentisme, d'absences, de temps partiel, de démissions et de remplacements, peut être évalué aujourd'hui à 6 milliards d'euros par an (par transposition des chiffres constatés dans d'autres pays).

Depuis quelques années, au sein des grandes entreprises notamment, des initiatives sont mises en place en faveur des salariés aidants (don de jours, aménagement des conditions de travail, services, formations...). Mais force est de constater que la dynamique enclenchée est peu ou prou freinée par la question du financement et qu'elle est cantonnée aux grandes entreprises.

C'est pourquoi la question de la prise en charge des salariés aidants par les entreprises – petites et grandes –, mais aussi par la fonction publique, doit être favorisée soit par la réallocation d'une partie de budget existant, soit par une incitation fiscale.

LES PROPOSITIONS

1 FACILITER LES ACTIONS EN FAVEUR DES SALARIÉS AIDANTS

Permettre l'utilisation d'une partie des 6% de masse salariale allouée à l'emploi de salariés en situation de handicap pour des actions en faveur des salariés aidants. En effet, les entreprises ont du mal à remplir cette obligation (elles recherchent des cadres, souvent les chômeurs en situation de handicap ne le sont pas). En revanche les entreprises élargissent parfois les accords handicap à la situation des parents d'enfants handicapés (sans que cela soit imputable sur le budget des 6%)

2 ÉLARGIR LE CRÉDIT IMPÔT FAMILLE

Elargir le crédit impôt famille aux salariés ayant à charge des parents (parents, conjoints, enfants) en perte d'autonomie.

3 PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉPARGNE SALARIALE

Permettre aux salariés de débloquer tout ou partie de leur épargne salariale pour financer un séjour temporaire ou permanent dans un établissement d'hébergement collectif pour personnes âgées pour un parent âgé en perte d'autonomie.



Faire du vieillissement une cause majeure de préoccupation du prochain quinquennat

Synthèse des propositions du Club Autonomie et Dépendance, bien vieillir ensemble

PRIORITÉ 1

Mieux financer l'aide à l'autonomie

- ① Créer une « prestation autonomie » financée par une journée de solidarité supplémentaire ou par une taxe sur les successions ;
- ② Favoriser par des incitations fiscales le recours à l'assurance privée complémentaire ;
- ③ Créer un véhicule d'investissement de type SCPI de démembrement Viager, défiscalisé pour les investisseurs en activité (leur épargne constituant leur propre retraite pour demain..), au titre de la solidarité des générations ;
- ④ Définir un mécanisme d'accession à la propriété pour les primo-accédant et les classes moyennes entrant pleinement dans une forme « d'aide sociale de préfinancement du vieillissement ».



PRIORITÉ 3

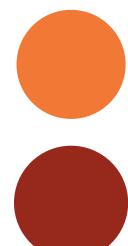
Permettre aux EHPAD d'innover dans la prise en charge gériatrique

- ① Permettre la délégation de tâches entre professionnels ;
- ② Ouvrir la possibilité aux groupes gestionnaires d'EHPAD de développer des pôles de santé gériatrique ;
- ③ Permettre aux médecins coordonnateurs et aux médecins de ces pôles de santé gériatriques d'être prescripteurs pour améliorer davantage la prise en charge médicale ;
- ④ Favoriser les traitements non médicamenteux en redistribuant aux gestionnaires d'EHPAD une partie des économies générées par une gestion rigoureuse des médicaments ;
- ⑤ Favoriser le développement de la télémédecine / téléconsultation et de la rémunération des consultations ;
- ⑥ Encourager l'ouverture des EHPAD sur l'extérieur pour permettre aux personnes âgées à domicile ;
- ⑦ Faciliter l'accueil de jour ou temporaire.

PRIORITÉ 2

Miser sur la prévention autonomie et l'innovation au service des séniors

- ① Favoriser l'entrepreneuriat et l'innovation concernant les produits et services à destination des séniors ;
- ② Adapter le parc immobilier au vieillissement de la population ;
- ③ Encourager le développement des formules nouvelles d'habitat pour séniors ;
- ④ Favoriser la mobilité résidentielle des seniors ;
- ⑤ Préserver la mobilité des personnes âgées par l'activité physique ;
- ⑥ Lutter contre la dénutrition et la déshydratation des personnes âgées.



PRIORITÉ 4

Favoriser la prise en charge des aidants en activité professionnelle

- ① Permettre l'utilisation d'une partie des 6% de masse salariale allouée à l'emploi de salariés en situation de handicap pour des actions en faveur des salariés aidants ;
- ② Elargir le crédit impôt famille aux salariés ayant à charges des parents (parents, conjoints, enfants) en perte d'autonomie ;
- ③ Permettre aux salariés de débloquer tout ou partie de leur épargne salariale pour financer un séjour temporaire ou permanent.